

## SEANCE 08 AVRIL 2019

L'An deux Mil dix-neuf et le huit avril le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André GAY, Maire.

**Date de convocation** : 02/04/2019

**PRESENTS** : MM. GAY André, SIMON Sylvie, GROLLIER Alain, GROLLIER Jacky, CHARPENAY Evelyne MICHEL-VILLAZ Jean, NOIROT Chrystelle, BECHARD Henri, GROLLIER Corinne (arrivée à 19h30), RIVAL Michel, RACLOT Angélique, STCHERBAKOFF Michaël, PECHEUR Nadine, BUISSON Dominique, REICHLING Chrystel, DURAND Jacques, RONSEAUX Sébastien.

**ABSENT** : Mme MARTIN Véronique donne pouvoir à Michaël STCHERBAKOFF  
M. NEOLIER Yves

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Chystel REICHLING

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter 2 délibérations : Vote des résultats UPE et demande de subvention exceptionnelle du Bal des Arts : accord à l'unanimité.  
Madame Claudine TOUCHE, notre Trésorière assiste aux débats.

Approbation du compte rendu du 11 mars 2019 à l'unanimité.

### **1/ Approbation du Compte Administratif communal 2018 :**

Sous la présidence de Monsieur GROLLIER Alain, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées par la municipalité.

Le Compte Administratif s'établit ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice		241 649.77	76 065.10	
	1 232 852.26	1 446 668.05	288 004.19	279 701.03
<b>TOTAUX</b>	<b>1 232 852.26</b>	<b>1 688 317.82</b>	<b>364 069.29</b>	<b>279 701.03</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b> Restes à réaliser		<b>455 465.56</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>371 097.30</b>	<b>-84 368.26</b>	

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de Mr le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**APPROUVE le compte administratif communal 2018.**

## **2/ Approbation du compte de gestion communal 2018 :**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue le détail des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le compte de gestion 2018 s'avère conforme en ses écritures au Compte administratif 2018. Compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

## **3/ Affectation des résultats :**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :.....	76 065.10 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :.....	241 649.77 €
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :.....	8 303.16 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement :.....	213 815.79 €
Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :.....	0 €
En recettes pour un montant de : .....	0 €

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : ..... 84 368.26€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :..... 84 368.26 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : ..... 371 097.30 €

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

Accord à l'unanimité pour reporter les excédents comme présenté ci-dessus.

## **4/ vote des taux d'imposition 2019 :**

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2019.

Il indique les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales.

Monsieur le Maire informe qu'étant donné que les bases d'imposition subissent déjà une revalorisation de 2.2% et que compte tenu du contexte actuel, il est proposé de ne pas augmenter les taux cette année.

Accord à l'unanimité pour ne pas augmenter les taux d'imposition 2019.

## **5/ Vote du budget primitif 2019 :**

Mr le Maire informe que ce budget a été préparé par la commission Finances en tenant compte des besoins, des projets mais aussi des priorités de la commune. Il présente à l'assemblée le budget primitif 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 Charges à caractère général	456 600.00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	371 097.30 €
012 Charge de personnel et frais assimilés	583 250.00 €	013 Atténuations de charges	10 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	141 112.00 €	70 Produits des services	100 150.00 €
66 Charges financières	51 500.00 €	73 Impôts et taxes	747 690.00 €
042 – 6811 Atténuations de produits	3 519.00 €	74 Dotations, subventions	312 811.00 €
022 Dépenses imprévues	95 000.00 €	75 Autres produits de gestion courante	97 500.00 €
67 Charges exceptionnelles	13 000.00 €	76 Produits financiers	3 166.00 €
023 Virement à la section d'investissement	308 433.30 €	77 Produits exceptionnels	10 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 652 414.30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 652 414.30 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	84 368.26 €	10 Dotations, fonds divers (hors 1068)	36 000.00€
16 Emprunts en cours	95 400.00 €	13 Subventions	76 943.00 €
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 500.00 €	1068 excédents de fonc. Capitalisés	84 368.26 €
21 Immobilisations corporelles (travaux)	325 465.30 €	27 Autres immobilisations	3 470.00 €
		040 Autres groupements (amortissements)	3 519.00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	308 433.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>512 733.56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>512 733.56 €</b>

## **6/ Approbation du compte administratif 2018 de l'UPE:**

Sous la présidence de Monsieur GROLLIER Alain, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif UPE 2018.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées par la municipalité.

Le Compte Administratif s'établit ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		13 238.51		31 647.37
Opérations de l'exercice	25 765.85	18 240.51	3 327.11	8 948.00
<b>TOTAUX</b>	<b>25 765.85</b>	<b>31 489.02</b>	<b>3 327.11</b>	<b>40 595.37</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>				
Restes à réaliser				
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>5 723.17</b>		<b>37 268.26</b>

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de Mr le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif UPE 2018,

- VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **7/ Approbation du compte de gestion UPE 2018 :**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue le détail des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion UPE 2018 s'avère conforme en ses écritures au Compte administratif UPE 2018

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif UPE 2018 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,  
Accord à l'unanimité.

### **8/ Affectation des résultats UPE :**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice UPE 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :.....	31 647.37 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :.....	13 238.51 €
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent- 001) de la section d'investissement de :.....	5 620.89 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement :.....	7 525.34 €
Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :.....	0 €
En recettes pour un montant de : .....	0 €
Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : .....	0€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :..... 0 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : ..... 5 713.17 €

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

-DECIDE d'affecter au budget UPE pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

### **9/ Vote du budget primitif UPE 2019 :**

Mr le Maire informe que ce budget a été préparé par la commission Finances en tenant compte des besoins, des projets mais aussi des priorités de la commune. Il présente à l'assemblée le budget primitif de l'UPE 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 Charges à caractère général	1 750.00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	5 713.17 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 000.00 €	70 Produits des services	17 000.00 €
66 Charges financières	3 166.00 €		
042- 6811 dotation aux amortissements	8 948.00 €		
022 Dépenses imprévues	1 000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>16 864.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 713.17 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
16 Emprunts en cours	3 470.00 €	001 Solde d'exécution section d'investissement	37 268.26 €
2151 Autres installations, matériel et outillage technique	20 000.00 €	040 – 28151 Opération d'ordre	8 948.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 470.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 216.26 €</b>

#### **10/ Avancement de grade 2019 par ancienneté :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent du service administratif remplit les conditions pour être promu au grade supérieur de sa catégorie.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion en date du 22 janvier 2019,

Le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis favorable pour la création du poste suivant au 1<sup>er</sup> juin 2019 :

Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Accord à l'unanimité pour la création d'un poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe.

#### **11/ Subvention exceptionnelle à l'association BAL des ARTS :**

Monsieur le Maire informe que l'association BAL DES ARTS a envoyé un courrier pour solliciter une subvention exceptionnelle dans le cadre de la réalisation de leur festival « sur le sentier des arts » qui aura lieu le samedi 22 juin 2019 à Sillans.

Ce festival regroupe des chanteurs, des peintres, des sculpteurs, des photographes...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

**D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 700.00 euros à l'association BAL DES ARTS.

Fin de séance à 20h00.

( séance en date du 08 avril 2019) p. 5